

## Nature et paysage

*Dans la nature, des besoins et des intérêts opposés sont confrontés les uns aux autres. Loisirs, chasse, sylviculture, agriculture et protection des animaux sauvages, des plantes et de leurs biotopes. En Suisse, différentes réglementations législatives doivent être respectées pour organiser des manifestations sportives dans la nature.*



Cette aide de travail est une liste de contrôle pour les organisateurs de manifestations. Les cases indiquent les mesures qui doivent être appliquées en priorité.

### 1. Demander une autorisation



**Lors d'une manifestation en forêt, pensez à demander une autorisation suffisamment tôt.**

Si vous prévoyez une manifestation sportive en forêt, vous avez besoin, selon l'ampleur ou la nature de l'événement, d'une autorisation du canton ou de la commune. Pour de plus amples informations concernant la nécessité d'avoir une autorisation préalable ainsi que la marche à suivre pour l'obtenir dans votre canton, veuillez vous adresser à l'office cantonal des eaux et forêts.

[www.kvu.ch/f\\_afu\\_adressen.cfm?Nav.Command=Fachbereiche&Module](http://www.kvu.ch/f_afu_adressen.cfm?Nav.Command=Fachbereiche&Module)

Renseignez-vous auprès de lui le plus tôt possible, soit 1 an à l'avance.

Vous trouverez des explications sur la nécessité d'autorisation préalable dans la publication « Aspects juridiques des loisirs et de la détente en forêt » :

[www.bafu.admin.ch/publikationen/index.html?action=show\\_publ&lang=fr](http://www.bafu.admin.ch/publikationen/index.html?action=show_publ&lang=fr)

ou dans la brochure « Der umweltfreundliche OL » de la Fédération suisse de course d'orientation :

[www.o-l.ch/solv/umwelt/dok/DerUmweltfreundlicheOL\\_SOLV2007.pdf](http://www.o-l.ch/solv/umwelt/dok/DerUmweltfreundlicheOL_SOLV2007.pdf) (en allemand)



**Demandez l'autorisation de circuler auprès de la police.**

Il est interdit dans toute la Suisse de circuler en forêt. Si vous êtes obligé d'avoir recours à des véhicules motorisés pour l'organisation de votre manifestation, vous devez vous procurer une autorisation de la police. Adressez-vous au poste de police le plus proche ([www.police.ch](http://www.police.ch)).



**Informez-vous sur les autorisations de navigation sur les rivières et les fleuves avec des bateaux.**

Naviguer sur les rivières et les fleuves peut, à certaines saisons, déranger les biotopes dans et au bord de l'eau (sites de frai, lieux de couvaison). Pour plus d'informations sur les autorisations de navigation sur les rivières et les fleuves, adressez-vous à Swiss Canoe ([www.swisscanoe.ch/site/breitensport/index\\_fra.php](http://www.swisscanoe.ch/site/breitensport/index_fra.php)).

La navigabilité en fonction du niveau des eaux est publiée sur le site de Swiss Canoe ([www.infosport.ch/kanu/levels/navlevel.htm](http://www.infosport.ch/kanu/levels/navlevel.htm)) (en allemand).



### **Protégez les zones sensibles en maintenant les visiteurs et les participants hors des réserves naturelles.**

Évitez d'organiser votre manifestation à proximité de réserves naturelles dans lesquelles il n'est pas permis d'entrer pour des raisons de sauvegarde. Vous pouvez vous informer sur les emplacements des réserves naturelles, ainsi que sur les éventuelles interdictions d'y accéder, auprès des services communaux de protection de la nature ou du greffe municipal.

Convenez avec le responsable communal de la protection de la nature s'il est nécessaire ou non d'interdire temporairement l'accès aux réserves naturelles en raison de votre manifestation.

### **Respectez les règles des fédérations sportives.**

Plusieurs fédérations sportives suisses ont mis en place des règles, des directives et des recommandations pour l'organisation de manifestations sportives dans la nature. Respectez ces règles lors de votre manifestation, même si vous n'appartenez à aucune de ces fédérations.

#### **Plans et cours d'eau**

Swiss Canoe : [www.swisscanoe.ch/site/breitensport/umwelt/knigge.php](http://www.swisscanoe.ch/site/breitensport/umwelt/knigge.php) (en allemand)

#### **Forêts**

Fédération suisse de course d'orientation : [www.o-l.ch/solv/umwelt/index\\_f.html](http://www.o-l.ch/solv/umwelt/index_f.html)

#### **Montagnes**

Club Alpin Suisse (CAS) : [www.sac-cas.ch/Umwelt.398.0.html](http://www.sac-cas.ch/Umwelt.398.0.html)